



N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

Objet : Agriculture Urbaine.- Vrije Universiteit Brussel - VUB.- Subside : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu le programme de politique générale sur la partie consacrée à l'agriculture urbaine;

Considérant l'université VUB comme experte dans le domaine de la recherche urbanistique;

Considérant l'urgence climatique en cours et la nécessité d'adapter notre Ville aux conditions à venir;

Considérant que le projet Promenade Sud s'inscrit totalement dans la situation actuelle de réflexion vers un approvisionnement alimentaire plus résilient et local;

Considérant que ce projet est inclusif en réunissant des acteurs académiques, des locaux et des porteurs de projets et d'initiatives;

Considérant que le montant est disponible à l'article 10401/332/02 du budget ordinaire 2020;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté le montant alloué, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ce subside et autorisé la liquidation du montant sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 20.000,00 EUR à la Vrije Universiteit Brussel - VUB (0449.012.406) pour soutenir le projet Promenade Sud.- Article 10401/33202 du budget ordinaire 2020 (eng 20/020170).

Annexes :